

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAULNOT

DU 09 septembre 2020

Présents : Mmes MM. Adeline ARNOULD ; BARROCAS Sylviane ; BAZELIN Régis ; BILLOTTE-HENRY Christelle ; Nathalie DONZE ; Gilles GOSZKA ; Claudine GOUSSET ; Jean-François RIBIERE ; Liliane RIETZ ; Jean-Marie ROPP ; Patrick STRAUSS

Excusée : Mme Béatrice MONNIER (procuration à M. Jean-François RIBIERE)

Séance ouverte à 18h15

Les conseillers municipaux ont élu à l'unanimité (12/12) Gilles GOSZKA secrétaire de séance.

1. DM modification budget 2020

Budget eau : Diminution de la subvention communale suite au terme de la redevance à VEOLIA pour Corcelles.

Changement de D67 à R74 de la somme de 5 265€

Budget assainissement collectif : Ajustement car opérations d'ordres non équilibrées au BP.

Changement de D02 à D023 de la somme de 1€

Budget communal : Ajustement de crédit pour respect de l'équilibre réel : diminution de la subvention au budget de l'eau et augmentation du budget pour réseau eaux pluviales Corcelles.

L'ensemble des modifications a été approuvé à l'unanimité (12/12) par l'ensemble du Conseil

2. Travaux d'infrastructure en forêt

Présentation du devis de maîtrise pour les travaux d'infrastructure prévus en forêt, proposé par l'ONF pour un montant de 1440€ HT soit 1728€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce devis à l'unanimité (12/12)

3. Référent numérique

Suite à la démission de M. MAURICE Renaud du Conseil Municipal et du poste de référent numérique auprès de l'AMRF, il convient de nommer un nouveau référent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne M. Jean-François RIBIERE référent numérique auprès de l'AMRF à l'unanimité (12/12)

4. Commission de contrôle du répertoire électoral unique

Le Maire informe l'assemblée que les membres qui composent la commission de contrôle doivent être nommés par arrêté préfectoral suite au renouvellement des Conseils Municipaux.

Il convient donc de désigner un conseiller municipal pour le 07 septembre 2020 (pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou à défaut le plus jeune conseiller municipal).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal acte la désignation de Mme Liliane RIETZ à l'unanimité (12/12)

5. Contrats d'électricité

La fin du contrat actuel d'électricité de la commune avec EDF arrivant à son terme le 30 septembre 2020, il convient de décider de son renouvellement ou du changement d'opérateur pour les 3 prochaines années.

N'ayant pas toutes les informations nécessaires pour faire ce choix, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (12/12) de reporter ultérieurement cette délibération après une analyse plus approfondie.

6. Rapport sur le prix et la qualité du service (réseau chaleur, eau, assainissement collectif et assainissement non collectif)

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS) des réseaux chaleur, eau, assainissement collectif et assainissement non collectif.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, les présents rapports et leurs délibérations seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics.

Après présentation des rapports sur le prix et la qualité du service des réseaux chaleur, eau, assainissement collectif et assainissement non collectif, le Conseil Municipal les adoptent à l'unanimité (12/12), décide la transmission aux services préfectoraux de la présente délibération et décide de mettre en ligne les rapports et leurs délibérations.

Départ de Mme Sylviane BARROCAS à 19h20 – Procuration donnée à Mme Claudine GOUSSET

7. Questions diverses

- Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
Le Maire expose que la CLECT a pour rôle de déterminer chaque année le montant des attributions de compensation des communes suite au passage en fiscalité unique.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité (12/12) M. Patrick STRAUSS en tant que représentant de la commune de Saulnot pour siéger au sein de la CLECT et Mme Liliane RIETZ en qualité de suppléante.
- Proposition de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt aux élus du Conseil Municipal de participer à l'une des 9 commissions thématiques proposées. Les élus se sont portés volontaires pour participer aux commissions suivantes :
 - COMMISSION 1 Aménagement du territoire : M. RIBIERE Jean-François
 - COMMISSION 2 Environnement développement durable : M. STRAUSS Patrick
 - COMMISSION 3 Développement économique : Mme BILLOTTE HENRY Christelle
 - COMMISSION 4 Finances et mutualisation : M. GOSZKA Gilles
 - COMMISSION 5 Culture et sport : Mme RIETZ Liliane
 - COMMISSION 6 Solidarité économie sociale et solidaire, emploi-insertion-formation et handicap : Mme GOUSSET Claudine
 - COMMISSION 7 Déchets ménagers et tri sélectif : M. ROPP Jean Marie
 - COMMISSION 8 Enfance jeunesse : Mme ARNOULD Adeline
 - COMMISSION 9 Petite enfance : pas de représentant
- Mme Liliane RIETZ a communiqué à M. le Maire une requête de données de la population dans le cadre de l'ABS (Analyse des Besoins Sociaux)
Cette requête sera étudiée lors de la réunion du prochain CCAS
- M. le Maire signale que la Préfecture a signifié le retour à la normale des assemblées délibérantes. Ceci correspond à la situation d'avant la crise sanitaire (réunions du conseil dans la salle communale, retour du public ...)

La séance a été levée à 20h00

Saulnot, le 14 septembre 2020

J.F. RIBIERE, maire.

